Résolution sur le prélèvement d'organes en Chine

2013/2981(RSP) - 12/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le prélèvement d'organes en Chine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, ALDE, Verts/ALE, ECR et EFD.

Le Parlement a manifesté sa profonde inquiétude vis-à-vis des rapports crédibles et incessants de prélèvements non consentis, systématiques et cautionnés par l'État d'organes sur des prisonniers d'opinion dans la République populaire de Chine, y compris sur un grand nombre d'adeptes du Falun Gong détenus pour leurs croyances religieuses, ainsi que sur des membres d'autres groupes minoritaires religieux ou ethniques.

Bien que la Chine ait annoncé son intention de mettre progressivement fin, d'ici à 2015, au prélèvement d'organes sur le corps de prisonniers exécutés, le Parlement a jugé inacceptable d'attendre cette échéance et a demandé au gouvernement chinois de **mettre immédiatement fin à la pratique de prélèvement d'organes sur des prisonniers d'opinion** et des membres de groupes minoritaires religieux ou ethniques.

Les députés ont recommandé à l'Union européenne et à ses États membres de **condamner publiquement les abus en matière de transplantation d'organes** ayant lieu en Chine et d'y sensibiliser leurs citoyens voyageant dans ce pays. Ils ont réclamé une **enquête approfondie** et transparente de l'Union et la poursuite en justice des personnes impliquées dans ces pratiques.

Les autorités chinoises ont été invitée à répondre de manière circonstanciée aux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et sur la liberté de religion ou de conviction, et à leur permettre d'effectuer une enquête sur les pratiques de transplantation d'organes en Chine.

Enfin, les députés ont appelé à la **libération immédiate de tous les prisonniers d'opinion** en Chine, notamment des adeptes du Falun Gong.